

Jean-Jacques PASQUIER
19 Clos des trolles
74940 ANNECY-LE-VIEUX
☎ 04.50.51.73.10
☎ 06.84.98.25.85
courriel:jjpasquier@free.fr

Monsieur le Maire
Place Gabriel Fauré
BP 249
74 940 ANNECY-LE-VIEUX CEDEX

OBJET : Question orale formulée par écrit

N.Réf. : ALV Conseil Municipal / 20091106 Dem Hebergement P LIEVRE.doc

Monsieur le Maire.

J'ai été interpellé sur les difficultés particulièrement préoccupantes que rencontre l'une de nos concitoyennes. Il s'agit de Mme Patricia Lièvre, qui réside chemin du Génie, aux confins de notre commune, un peu trop souvent oubliés, sur les bords du Fier. J'ai donc rendu visite à cette personne le samedi 31 octobre 2009, afin de me rendre compte par moi-même de la situation.

Je profite donc de l'opportunité de ce conseil pour connaître précisément quelles sont les démarches entreprises par les services de la municipalité afin de tenter de la reloger de toute urgence dans des conditions décentes. **Car il y a urgence:** Mme LIEVRE a été voici peu victime d'un AVC. Bien que n'étant pas médecin, elle m'est apparue très affaiblie. C'est une priorité absolue que de lui trouver un logement adapté à son état actuel.

Je ne savais pas qu'il existait d'aussi piètres conditions d'hébergement sur notre commune et cette découverte m'a atterré. Deux douches appartenant à la municipalité sont situées derrière sa caravane et l'accès lui en est interdit. Ce me semble être pour les jours qui viennent une réponse immédiate démontrant que notre commune reste à l'écoute des plus démunis. Il importe aussi d'évoquer, toujours a minima, l'état de la chaussée qui mène au chemin du génie, pas même goudronnée, qui doit être impraticable en cas de précipitations.

Cette requête pour Mme Lièvre ne répond pas une démarche sociale de ma part, mais au respect le plus élémentaire de la dignité humaine, qui transcende largement les opinions politiques de chacun ici même.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Jean-Jacques Pasquier

